

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du JEUDI 28 SEPTEMBRE 2017
18 heures

COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS

Présents :

M. Claude MALHURET, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY- F. SZYPULA – M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - F. AGUILERA - A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER - I. DELUNEL – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. MINARD – F. DUBESSAY – N. RAY – J. ROIG - J.M. GUERRE (à partir de la question n°16) – J.P BLANC - C. CATARD – F. SEMONSUT – P. COLAS – R. LOVATY – A. CORNE – B. BAYLAUCQ – A. DAUPHIN – J. COGNET - JY. CHEGUT – MC. VALLAT – JM. LAZZERINI – M. MORGAND – JM. BOUREL – N. COULANGE – M. MONTIBERT – JD. BARRAUD – G. DURANTET - B. AGUIAR – C. FAYOLLE – G. MARSONI – C. DUMONT – M. CHARASSE – M. GUYOT - M. MERLE – P. BONNET – C. GRELET – G. MAQUIN (à partir de la question n°3C) – E. VOITELLIER (à partir de la question n°3C) – YJ. BIGNON - MC. STEYER - B. KAJDAN (jusqu'à la question n°38) - M. JIMENEZ – JJ. MARMOL - S. FONTAINE – W. PASZKUDZKI - MO. COURSOL - JL GUITARD - F. SKVOR - C. POMMERAY (jusqu'à la question n°39) - M.J. CONTE– JP. SALAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : MM. A.G. CROUZIER à R. MAZAL, Vice-Président ;

Mmes et MM. C. BERTIN à F. GONZALES - H. DUBOSQ à A. CORNE - P SEMET à F. SKVOR – J. BLETTERY à N. COULANGE – C BENOIT à F. AGUILERA – C. LEPRAT à M. JIMENEZ - B. KAJDAN à JL. GUITARD (à partir de la question n°39) - C. POMMERAY à B. AGUIAR (à partir de la question n°40), Conseillers Communautaires.

Absents représentés par leur suppléant : Mme C. BOUARD par B. CHABANON - C. SEGUIN par N. PERRET, Conseillers Communautaires.

Absents excusés : MM. F. HUGUET - J. JOANNET - A. GIRAUD – F. BOFFETY, Conseillers Communautaires.

Après avoir déclaré la séance ouverte, le quorum étant atteint, **M. le Président** propose :

- la désignation de **M. Jean-Sébastien LALOY**, en qualité de secrétaire de séance,
- approbation à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE

N° 1 – COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 JUIN 2017 - APPROBATION (rapporteur M. le Président)

Le compte-rendu du Conseil Communautaire du 22 juin 2017 est adopté à l'unanimité.

N° 2 - APPLICATION DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES – DELIBERATIONS DU BUREAU ET DECISIONS DU PRESIDENT (rapporteur M. le Président)

M. le Président donne connaissance au Conseil des délibérations des bureaux communautaires des 15 et 29 juin, 7 et 14 septembre 2017, ainsi que des décisions qui ont été prises depuis le Conseil Communautaire du 22 juin 2017.

M. Skvor souhaite savoir si le Conseil Communautaire sera amené à délibérer sur le projet alimentaire territorial validé lors du Bureau Communautaire du 07 septembre dernier.

M. le Président précise qu'une simple décision de principe a été prise sur ce sujet. Bien évidemment ce plan sera ensuite préparé et discuté lors des commissions pour être ensuite voté par le Conseil Communautaire.

N°3 - ADOPTION DES NOUVEAUX STATUTS DE VICHY COMMUNAUTE (rapporteur M. Frédéric Aguilera)

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'adopter les nouveaux statuts de la Communauté d'agglomération « Vichy Communauté » dont le siège est situé 9, place Charles de Gaulle, 03 200 Vichy, issue de la fusion depuis le 1er janvier 2017 de la communauté d'agglomération « Vichy Val d'Allier » et de la communauté de communes de la « Bourbonnaise » et composée de 38 communes : Abrest, Bellcrive-sur-Allier, Billy, Bost, Bugheas, Busset, Charmeil, Cognat-Lyonne, Creuzier-le-Neuf, Creuzier-le-Vieux, Cusset, Espinasse-Vozelle, Hauterive, Magnet, Mariol, Saint-Germain-des-Fosses, Saint-Rémy-en-Rollat, Saint-Yorre, Serbannes, Seuillet, Vendat, Le Vernet, Vichy, Arfeuilles, Arronnes, La Chabanne, La Chapelle, Chatel-Montagne, Chatelus, Ferrieres-sur-Sichon, La Guillermie, Laprugne, Lavoine, Le Mayet de Montagne, Molles, Nizerolles, Saint-Clément et Saint-Nicolas-des-Biefs.

La délibération sera adressée à chaque commune membre de l'agglomération pour délibération concordante de son conseil municipal dans les conditions de l'article L5211-20 du CGCT susvisé.

Il sera demandé à M. le Préfet de bien vouloir adopter l'arrêté portant actualisation des statuts de Vichy Communauté intégrant les modifications statutaires relatives aux compétences développées dans le document annexé aux présentes,

Mandat est donné à M. le Président ou aux vice-présidents ou conseillers délégués concernés, pour signer, une fois l'arrêté préfectoral de modifications de compétences notifié, tous les actes éventuels inhérents en découlant (procès-verbaux de transferts, avenants aux contrats ou marchés en cours ...).

M. Aguilera rappelle qu'il s'agit de nouveaux statuts consécutifs à la fusion. Au moment de la fusion, l'État dans le cadre des procédures prévues par la loi, avait d'une certaine manière fusionner nos deux statuts mais laissé un an pour préparer les statuts définitifs. Il s'agit maintenant d'adopter nos statuts définitifs. Concernant les compétences obligatoires, les principaux changements sont : la prise en compte de l'aéroport de Vichy-Charmeil au titre de la compétence économique, avec création, aménagement et entretien des zones aéroportuaires. Concernant les compétences optionnelles on prévoit l'exercice de 6 compétences optionnelles parmi les 7 possibles : seule la compétence « eau potable » n'est pas exercée à titre optionnel, mais la gérer à titre obligatoire à partir de janvier 2020.

Dans les compétences optionnelles nous avons :

1. création, aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire, création ou aménagement et gestion de parc de stationnement d'intérêt communautaire,
2. l'assainissement.
3. En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie :
 - lutte contre la pollution de l'air,
 - lutte contre les nuisances sonores,
 - soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie,
4. construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,
5. actions sociales d'intérêt communautaire,
6. création et gestion de Maisons de Services au Public et définition des obligations de service au public.

Concernant les compétences supplémentaires, il n'est pas possible de définir un intérêt communautaire sur ces compétences qui doivent être fixées dans les seuls statuts de manière claire et précise.

- En matière de sécurité et d'hygiène : réintroduction de cette compétence dans les statuts de l'agglomération, cette compétence ayant été automatiquement restituée aux communes au 1^{er} janvier 2017, en raison de la fusion.
- Rédaction de la nouvelle compétence « espaces naturels sensibles » avec la protection et la gestion des espaces et milieux naturels, pour mémoire, la compétence ENS est exercée par les Départements.
- Rationalisation de la rédaction des compétences sur les milieux aquatiques sous le libellé « GEMAPI ».
- Renvoi en annexe des statuts de la liste des structures d'accueil enfance et petite enfance. Pour rappel, sur notre territoire toutes les structures n'étaient pas transférées puisque certaines communes continuaient de gérer ces structures.
- En matière de loisirs et d'équipements touristiques il y a l'ajout des équipements gérés précédemment par le SMAT qui sera dissout au 31/12/17.
- Sites de pratique d'activités de pleine nature avec la création d'une compétence nouvelle relative aux pratiques de l'escalade et de la course d'orientation et renvoi en annexe des sites concernés, tout cela dans le cadre de la reprise des activités du SMAT et du contrat de développement touristique que nous allons signer avec le Département.
- En matière de santé, il s'agit d'une nouvelle compétence qui concerne l'action et/ou l'accompagnement d'actions visant à l'amélioration de l'offre de soins sur le territoire communautaire.
- Sur recommandation du Préfet, nous avons intégré les chemins de randonnée qui relèvent de la compétence obligatoire « promotion du tourisme », nous avons supprimé la notion « chemins de randonnée », car la Préfecture estime que cela fait partie de la compétence « promotion du tourisme » ainsi que la gestion de chemins de randonnée.
- Les actions en matière de mobilité, participations ou financements relèvent de la compétence obligatoire « organisation de la mobilité ».
- Concernant le Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine (SMMM), la compétence exercée relevant des champs de la promotion du tourisme et de l'environnement, il n'y a plus matière à inscrire dans nos statuts le syndicat. Le SMMM étant un opérateur les EPCI décident d'y adhérer par délibération hors statuts.

En ce qui concerne le territoire de la montagne bourbonnaise :

- amélioration de l'intérêt communautaire pour les équipements culturels et sportifs

- pour intégrer la piscine du Mayet de Montagne, l'école de musique de Saint-Germain-des-Fossés et le Domaine de La Cour lui a été retiré de la liste,
- actualisation de l'intérêt communautaire des actions sociales afin d'y intégrer le service de portage de repas et le service de télé assistance uniquement dans les communes de la montagne bourbonnaise.

POLE RESSOURCES HUMAINES

N°4 - PERSONNEL COMMUNAUTAIRE - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS (rapporteur M. Frédéric Aguilera)

Devant les nécessités d'organisation de la Communauté d'Agglomération en matière de redéploiement, de continuité de service ou d'avancement statutaire, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- adopte le tableau des effectifs au 01/10/2017 qui prend en compte les évolutions précitées, tel que figurant en annexe n° 1,
- autorise le Président à faire évoluer le tableau des effectifs des emplois permanents et non permanents, conformément aux propositions figurant dans le rapport,
- autorise le Président ou son représentant à signer les contrats précités ainsi que l'ensemble des avenants aux contrats de travail à intervenir avec les personnels concernés,
- autorise le versement d'un régime indemnitaire aux agents non titulaires sur emplois permanents précités,
- dit que la présente délibération sera transmise à M. le Président du Centre de Gestion de la fonction Publique Territoriale de l'Allier.

N°5 - MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL COMMUNAUTAIRE (rapporteur M. Frédéric Aguilera)

Devant l'évolution de la réglementation, la fusion de la Communauté d'agglomération de Vichy Val d'Allier et de la Communauté de Communes de la Montagne Bourbonnaise, ainsi que les différents transferts de personnels liés à la mise en œuvre du schéma de mutualisation des services, est nécessaire une refonte de la délibération fixant le régime indemnitaire du personnel communautaire. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'abroger l'ensemble des délibérations relatives au régime indemnitaire du personnel communautaire à compter du 1^{er} octobre 2017, et dit que le régime indemnitaire attaché à chaque emploi permanent sera, à compter du 1er octobre 2017, déterminé conformément aux dispositions précisées en annexe n°1, qui précise notamment dispositions relatives au versement, maintien et suppression du régime indemnitaire, applicable de manière indifférenciée à l'ensemble du personnel communautaire, qu'il soit ou non concerné par la mise en œuvre du R.I.F.S.E.E.P, étant entendu que conformément à la législation en vigueur, le Président fixera par arrêtés, les montants mensuels attribués à chaque agent.

Décide également, que dans le cadre du dialogue social et instances paritaires de l'établissement de poursuivre, le travail engagé de concertation visant à affiner les conditions de déploiement du nouveau régime indemnitaire pour le personnel communautaire éligible, qui pourra faire l'objet de modifications à intervenir au terme de travaux menés d'ici la fin de l'année 2017.

Les crédits nécessaires au paiement de ce régime indemnitaire sont inscrits au budget de l'exercice en cours et suivants.

N°6 - MISE A DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAUTAIRE AUPRES DU CENTRE HOSPITALIER DE VICHY (rapporteur M. Frédéric Aguilera)

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, la mise à disposition d'un agent communautaire à intervenir avec le Centre Hospitalier Jacques Lacarin de Vichy, pour une durée d'un an renouvelable, compter du 11 septembre 2017, et autorise le Président à signer au nom de la Communauté d'Agglomération de Vichy Communauté la convention de mise à disposition correspondante avec le Centre Hospitalier Jacques Lacarin de Vichy.

POLE RESSOURCES INTERNES

N°7 - CUSSET - CITE SCOLAIRE ALBERT LONDRES - REGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES ET VICHY COMMUNAUTÉ - ACQUISITION ET CESSION DE DROITS IMMOBILIERS (rapporteur M. Jean-Sébastien Laloy)

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'acquérir gratuitement auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes :

- la parcelle CH 161 (995m²) à Cusset, sur laquelle est édifié le bâtiment T2 de la cité scolaire Albert Londres,
- les droits indivis que la Région possède sur une partie d'environ 5000m² de la parcelle CH 172 (15ha 95a 04ca au total),

et de céder gratuitement à la Région Auvergne Rhône-Alpes :

- les parcelles CH 167 (1276m²), CH 168 (4926m²), CH 169 (1631m²), CH 170 (1343m²) et CH 171 (3254m²), sur lesquelles sont édifiés les bâtiments,
- les droits indivis que Vichy Communauté possède sur la parcelle CH 172, hormis ceux de l'emprise d'environ 5000m² mentionnée ci-dessus.

Les frais inhérents à cette opération, ainsi que les frais de découpage afférents à l'emprise destinée à accueillir le futur conservatoire d'enseignement artistique d'agglomération sont pris en charge par Vichy Communauté.

Mandat est donné à M. le Président ou au Conseiller Délégué à la Gestion Patrimoniale pour signer tous documents relatifs à cet échange.

N°8 - FISCALITE - COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES - BASES MINIMUM (rapporteur M. Frédéric Aguilera)

Considérant que la première année de la fusion produit ses effets au plan fiscal, les bases minimum appliquées sont celles qui étaient applicables l'année précédente sur le territoire de chaque commune ou de chaque EPCI préexistant, et qu'à défaut de délibération avant le 1^{er} octobre 2017, c'est le droit commun qui s'applique la deuxième année (2018) à savoir la moyenne des bases minimum applicables la première année sur le territoire du nouvel EPCI, pondéré par le nombre de redevables soumis à cotisation minimum cette même première année. Il est probable que le Conseil communautaire devra de nouveau se prononcer sur le montant des bases minimum en fin d'année, une disposition législative devant être intégrée dans la prochaine loi de finances autorisant le report de la date limite de vote des bases minimales de CFE pour les impositions dues au titre de 2018 (report au 15 janvier 2018).

Le Conseil Communautaire fixe, à l'unanimité, les bases minimum de CFE pour 2018 au même niveau de 2017, à savoir :

CA HT < 10 000 €	base minimum = 459 €
Pour les autres tranches	base minimum = 915 €

N°9 - PROJET D'AGGLOMERATION :

A/ - ACTUALISATION DU PROJET D'AGGLOMERATION - VOLET TERRITORIAL 2015-2025 (rapporteur Mme Elisabeth Cuisset)

Devant la nécessité d'actualiser le projet d'agglomération afin de prendre en compte l'ensemble des enjeux et projets du nouveau territoire et considérant que ce projet d'agglomération pourra donner lieu au financement d'actions par l'Etat, la Région Auvergne et le Département de l'Allier qui se concrétisera par un contrat d'agglomération, le Conseil Communautaire décide, à la majorité des suffrages exprimés (67 pour, 6 abstentions (Mme Bouard, Mme Montibert, M. Skvor (dont une procuration de Mme Semet), M. Pommeray, M. Guerre)), d'approuver le projet d'agglomération – volet territorial 2015-2025.

Mme Cuisset rappelle la méthodologie générale utilisée et fait un point d'étape sur le calendrier :

De mars à juin 2017 : le travail technique et politique sur les 3 volets et sur les statuts.

Juin 2017 : réunion du comité de pilotage élargie au 15 Maires de l'ex CCMB et arbitrage en Bureau communautaire.

Juillet / août 2017 : poursuite du travail technique et politique sur les 3 volets avec envoi du dossier à l'ensemble des élus communautaires début août.

Septembre/octobre 2017 : arbitrage final en Bureau puis vote en Conseil Communautaire aujourd'hui sur les 3 volets ainsi que sur l'actualisation des statuts.

Novembre / décembre : délibérations des Conseils Municipaux sur l'actualisation des statuts.

En janvier 2018 : effectivité des nouveaux statuts de Vichy Communauté.

Mme Cuisset remercie, sur le volet territorial, M. Joël Herbach qui nous accompagne depuis le début sur ce travail et M. Stéphane Panin ainsi que toutes les personnes de Vichy Communauté qui ont travaillé sur ce dossier, ainsi que les élus.

Les principales actualisations du volet territorial sont les suivantes :

- l'affirmation de l'identité de métropole verte comme atout de la stratégie économique donc là en l'absence de projet sur le site de Montpertuis, il y a un positionnement de réserve foncière sur ce projet à moyen ou long terme qui sera un projet avec différents volets économiques habitat, loisirs dénués de toute activité polluante.
- Le renforcement d'économie touristique et le renouveau du thermalisme, il s'agit d'une actualisation de la partie relative au plateau d'économie sportive et au développement touristique en lien avec la fusion avec la CCMB.
- Le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche, il s'agit de l'actualisation suivant les axes du schéma régional d'enseignement supérieur et de recherche d'innovation qui a été révisée en 2016.
- Le thermalisme et pleine santé, multimédia et langue, excellence sportive et gestion des grandes des grandes rivières avec GEMAPI.
- Sur le développement territorial par le sport, il s'agit de l'actualisation, de l'étude sur le plateau d'économie sportive et le pôle de performances sportives.
- L'intégration des grandes infrastructures, il s'agit d'intégrer la partie contournement nord-ouest de Vichy et puis le boulevard urbain (étude de la 3ème tranche).
- La gestion des milieux aquatiques nous avons ajouté la création d'un enjeu supplémentaire en lien avec la nouvelle compétence gestion des eaux et prévention des inondations GEMAPI avec les contrats territoriaux des milieux aquatiques.
- L'amélioration du cadre de vie des quartiers prioritaires de la politique de la ville, il était important de le lier au contrat de ville, qui a été signé donc en octobre 2015 et puis aussi par rapport au projet de renouvellement urbain sur le quartier de Presles de Cusset.
- L'adaptation de l'offre de logements a été intégrée à la révision de notre PLH qui va forcément mettre à jour toutes les données.
- Les actions transversales pour lutter contre le réchauffement climatique et préserver l'environnement : actualisation en fonction de tous les dispositifs en cours à savoir territoire à énergie positive, l'opération cocon, le plan climat air énergie territorial qui

est en cours de révision actuellement.

- La promotion de l'agriculture de proximité pour une alimentation durable, il s'agit de l'étude d'agriculture de proximité et confirmation de l'intérêt local de l'abattoir aussi un point qui nous avait été donné en bureau.
- La nouvelle dimension bois forêts liée à la fusion.
- La culture pour tous à l'excellence donc le conservatoire d'enseignement artistique d'agglomération a été intégré.
- La génération de l'usage numérique, on a mis en œuvre les nouveaux enjeux suite à l'extension du périmètre et à la nouvelle dimension de l'enjeu téléphonie mobile.
- La politique de services en faveur des jeunes et des séniors, cette thématique a beaucoup évolué avec la montagne bourbonnaise, les nouveaux enjeux liés au service de proximité ont été intégrés avec la maison des services au public, l'offre enfance et petite enfance.
- Sur le renforcement des pôles d'équilibre, on a intégré le pôle d'équilibre du Mayet de Montagne comme ceux de Saint-Germain-des-Fossés et Saint-Yorre.
- Sur les réseaux des chemins de promenade, pour irriguer le territoire, le nouveau périmètre et d'éventuelle perspective de l'extension du parc naturel régional Livradois Forets ont été pris en compte.
- Enfin la cité de la pleine santé pour tous, actualisation autour des maintiens des services médicaux en milieu rural qui est vraiment un problème pour l'ensemble des communes et sur lequel nous devons travailler.

M. Chégut fait remarquer qu'en lisant ce projet d'agglomération, on parle effectivement d'une identité de métropole verte comme atout économique, on parle de la gestion des milieux aquatiques mais il n'a rien vu en ce qui concerne un site excessivement pollué et qui peut avoir des conséquences et qui a des conséquences notamment sur la Besbre et donc sur la proximité de toute la politique environnementale qu'on pourrait être mise en place dans le cadre de la montagne bourbonnaise, on n'a rien vu sur les conséquences de l'exploitation des mines d'uranium à Saint-Priest-La-Prugne et notamment tout le radon qui est dans le dans la réserve qui autour du site, cela devrait être signaler dans le projet d'agglomération.

Mme Cuisset confirme que cet élément ne figure pas dans le projet d'agglomération car les élus de la montagne bourbonnaise ne l'ont pas spécialement spécifié pour qu'on l'intègre au projet. De plus, le site est situé dans la Loire. Cependant c'est un élément important et il peut être ajouté. Mme Cuisset demande l'avis de M. Aurambout et M. Kuchna leur avis.

M. Aurambout explique qu'il a été contacté par l'association qui s'occupe de ce dossier et donc il leur a conseillé de faire une lettre officielle à la communauté d'agglomération qui désignerait un représentant car la commune de la communauté de la montagne bourbonnaise avait un représentant dans leur conseil d'administration.

M. Kuchna a participé à une réunion, et une prochaine réunion est prévue à la Sous-Préfecture de Roanne. Il manque des informations sur la teneur des déchets avec une station d'épuration qui est obsolète.

M. Guerre donne un avis sur la globalité du document l'exercice sera donc forcément incomplet et voir imparfait. Ce qu'il a noté à l'étude du document c'est que par rapport au document de base celui de y a 2 ou 3 ans on retrouve les mêmes qualités et les mêmes défauts, c'est assez logique. Les aspects environnementaux et leur valorisation sont très bien et abondamment traités et il en félicite les élus et les techniciens.

Du coup, la faiblesse du document en matière économique et sociale apparaît très fortement.

Sur le plan économique, on a le sentiment que seuls le thermalisme et l'économie du sport existent sur ce territoire. C'est oublier que notre agglomération est le 1er bassin industriel de l'Allier et le 2eme d'Auvergne. C'est oublier le secteur du commerce et de l'artisanat mais aussi les secteurs agricoles, agroalimentaires, la filière viande particulièrement.

Vous nous présentez un document "made in Vichy" qui n'intègre pas correctement la réalité du territoire de l'agglomération.

Plus profondément, la démographie, son analyse et ses conséquences, sont totalement absentes du document annoncé comme prospectif.

Comment oublier la pyramide des âges 25% de + de 60 ans en France, 30% dans l'agglomération, 41% à Vichy. 9% de + de 75 ans, 14% dans l'agglomération, 19% à Vichy.

Cette situation va s'aggraver mécaniquement avec le vieillissement général de la population. Si cette évolution est favorable à la silver économie - qui d'ailleurs ne fait pas l'objet de politiques coordonnées - elle porte en elle de lourdes conséquences : perte de dynamisme, perte d'attractivité générale.

Il faut donc, ce que votre projet d'ici 2025 ne prévoit pas, rééquilibrer sur le long terme cette pyramide des âges problématique. Les politiques d'accueil d'actifs sont faites pour cela. Pas un mot dans le projet. Dans le chapitre social, l'offre de service pour les plus jeunes (multi-accueils, crèches...) devrait évoluer pour intégrer "les équipements générateurs de charges de fonctionnement" ! Ça a le mérite de la clarté.

Moins de crèches, c'est moins de nouvelles populations accueillies, vieillissement accru du territoire, perte de substance économique...

Ce n'est qu'un exemple d'un contresens majeur qui marque une rupture par rapport aux compétences que nous nous étions données à la création de l'agglomération.

Enfin, il observe que le document n'a fait l'objet d'aucun débat avec la population. Pas d'information donnée, pas de démocratie participative, pas de réunions publiques dans les communes...

Où est le citoyen dans tout cela ?

Pensez-vous, M. le Président, que nous allons pouvoir continuer longtemps à travailler comme si les élus avaient la science infuse ?

Mme Cuisset pense qu'il est important que l'on intègre la remarque de M. Chégut dans le volet environnemental, GEMAPI. Elle remarque que les observations de M. Guerre sont les mêmes qu'il y a deux ans. Effectivement le travail de ce projet était d'intégrer principalement la montagne bourbonnaise et de modifier à la marge le projet initial parce qu'il nous paraissait vraiment complet et il avait été partagé par un grand nombre d'élus, un grand nombre de réunions sur lequel on a pu travailler et partager ce document. Début septembre, une réunion de concertation a eu lieu, où tout le monde était convié. Durant l'été, le projet a été adressé à tous les élus communautaires pour information. 40 conseillers communautaires ont participé à cette réunion de concertation dont M. Guerre qui n'a fait aucune remarque particulière.

Mme Cuisset trouve que c'est un document qui s'est beaucoup enrichi parce qu'on a un nouveau territoire parce que les projets évoluent par exemple avec le projet sur Presles, sur le contournement nord ouest. Puis il y a des dossiers qui stagnent aussi mais il nous semblait qu'il était important de l'actualiser mais rester sur cette trame avec ces différentes échelles avec une vision plus métropolitaine, une vision plus au niveau de Vichy Communauté, c'est aussi une vision au niveau de nos communes de proximité. Il s'agit d'un projet global transversal et qui s'adresse à ces différentes échelles qui paraissent.

M. Skvor précise que nous sommes sur une adaptation de notre projet d'agglomération. Sur le fond, il n'est donc pas nécessaire de refaire le débat que nous avons déjà eu en juin 2015.

A l'époque, il avait souligné les aspects intéressants de ce document notamment du fait qu'il était traversé par un axe santé, nature, biodiversité, agriculture.

Il avait également regretté de ne pas voir cet axe-là équilibré par son pendant en matière de climat, d'énergie et donc d'économie.

A- Car il n'y a fondamentalement pas d'économie et donc de croissance, sans énergie : ce qui veut dire que les gisements, les garanties de dynamisme futur de notre bassin se trouvent avant tout dans la capacité que nous aurons à en mobiliser les ressources énergétiques. Ce sont donc des enjeux qui méritent d'occuper une place prépondérante dans notre projet.

D'autant plus, qu'il n'y avait rien de complexe à faire de la démarche TEPOS (Territoire à Énergie Positive) une démarche prioritaire et transverse à toutes les dimensions et politiques de Vichy Communauté. Cela n'est pas le cas et c'est dommage parce que c'est l'une des mutations majeures attendues par notre territoire.

B- Autre point important qui lui semble faire défaut dans ce document, alors qu'il existait dans le précédent projet, celui de 2009, c'est la problématique de la régulation de l'équipement commercial. On ne peut plus aujourd'hui parler d'équilibre du territoire, de pôles et de services de proximité, si les promoteurs ne cessent de concentrer toujours plus leurs activités sur les grands axes d'agglomération, à l'écart de nos centres-villes et centres-bourgs.

Or il y a urgence sur notre territoire, urgence que notre agglomération en tant que telle reprenne la main sur ce dossier de l'équipement commercial afin de dépasser la concurrence entre les communes et le chantage à l'emploi que peuvent exercer certains investisseurs.

Vous voyez bien, sur ce sujet-là, où porte son regard.

Certains en juin dernier ont pensé qu'il instrumentalisait la question de Saint-Germain-des-Fossés. Ce n'était pas du tout le cas. Il tâchait alors d'exprimer combien il avait conscience du dilemme de la municipalité de Saint-Germain-des-Fossés : acter soit des pertes d'emplois, soit une atteinte lourde au dynamisme du centre-ville. La seule question qu'il pose est de savoir comment on fait pour ne plus placer un maire face à une telle alternative. A ses yeux, l'agglomération doit prendre la main sur ce dossier, et inverser le rapport de forces avec la grande distribution.

Enfin, il voudrait conclure son intervention par deux suggestions d'amélioration de ce texte :

- la première, c'est que (Chap 1.4, page 10) il trouve curieux de mentionner l'interopérabilité de la billettique des transports en commun sur la grande région, alors que nous nous apprêtons à renoncer à cette même interopérabilité. Il serait plus opportun de supprimer ce passage.
- la seconde, plus importante, concerne notre abattoir communautaire. On ne peut que se réjouir de voir mentionné cet équipement dans ce nouveau projet, comme l'ont demandé certains de nos collègues en bureau et en commission.

La question aurait cependant mérité une formulation plus claire et grammaticalement plus correcte que celle employée.

Aussi si vous en êtes d'accord, il proposerait d'en amender le paragraphe pour en renforcer et en clarifier la portée.

A deux reprises dans le texte (p20 et p64), il est dit, il cite : « *que compte-tenu de l'enjeu que représente cet engagement pour la filière agricole locale, il nécessite d'être conforter et pérenniser en lien avec l'exploitant.* »

Proposition de reformulation de la façon suivante : « compte tenu de l'importance et de l'enjeu que représente l'abattoir communautaire pour la filière agricole locale, notamment dans l'optique du Projet Alimentaire de Territoire, son existence et sa mission de service public doivent être confortées et pérennisées, en lien avec l'ensemble des acteurs concernés et plus particulièrement l'actuel exploitant du site. »

Sans être trop prescriptive, ce qui n'est pas le but, cette formulation aurait le mérite d'afficher une volonté politique forte et commune quant à notre abattoir.

M. Gaillard précise que le problème de l'abattoir à son sens, est que le maintien dans la situation actuelle est la meilleure solution pour arriver à sa fermeture à court ou moyen terme, pour une raison très simple c'est qu'à l'heure actuelle, les exploitants c'est à dire la Soviab abattent 85 % de son tonnage pour le compte de 2 associés de la Soviab en l'occurrence Hassenforder et Livrozet qui tous les 2 appartiennent à la Sicaba. Eux-mêmes ne veulent plus de ce fonctionnement actuel parce que la réactivité est longue et entraînent des lourdeurs. Ils préféreraient exploiter directement le site en le laissant ouvert à toutes sortes de clientèles c'est à dire aux 15 % restant qui sont constitués par les fermes abattantes, les agriculteurs indépendants ou tous les particuliers. Il faut savoir que si on maintient le système actuel et si la Sicaba sort de l'abattoir, on ne pourra pas le reprendre, des investissements très importants

doivent être réalisés. L'abattoir fait l'objet d'un budget annexe qui doit forcément être équilibré cela signifie que si la communauté d'agglomération fait elle-même les investissements, la redevance d'usage qui est prise pour chaque tonne abattue va augmenter d'au minimum de 50 % environ, ce qui signifie que le coût d'abattage va être très nettement supérieur au coût moyen pratiqué dans tous les abattoirs. La conséquence va est très simple c'est que la Sicaba, qui possède un autre abattoir à Bourbon l'Archambault, ne va pas vouloir payer 50 % plus cher. Elle va donc se retirer de la Soviab et Vichy va conserver son abattoir public avec 15 % du tonnage actuel inutile de vous dire que c'est la mort annoncée et garantie. Pour lui, la meilleure façon d'assurer la pérennité de l'abattoir à Vichy avec les missions qui sont celles qui lui sont confiés aujourd'hui c'est à dire abattre pour tout le monde, cette meilleure façon, est de son point de vue d'en confier et de le céder à la Sicaba étant précisé que la structure reste la même c'est à dire que y aurait quand même la Soviab mais avec ses 85 %. Ce qu'on peut négocier d'une part l'abattoir continue à être ouvert à tout le monde et avec des notions de prix qui soit tout à fait compétitives. Il est persuadé que c'est la meilleure façon d'assurer la pérennité de l'abattoir à Vichy.

Mme Cuisset propose qu'au vue des propos de M. Gaillard de laisser la phrase qui est relativement ouverte. Sur le volet des axes transversaux pour lutter contre le réchauffement climatique et préserver l'environnement, Mme Cuisset précise que beaucoup de choses sont faites sur notre territoire et elle va laisser la parole à M. Aurambout pour qu'il les explique.

M. Aurambout explique que le développement durable est une orientation indispensable dans le projet d'agglomération. Les actions en matière de développement durable mettent un peu de temps à se mettre en place.

Sur le plan de l'énergie et notamment les énergies renouvelables, la meilleure énergie étant celle que l'on ne dépense pas, une action qui commence à se concrétiser dans toutes les communes avec l'action cocon, toutes les communes y compris rurales, avec l'aménagement des combles non aménageables. Cela concerne l'ensemble du territoire, la plupart des communes ont déjà rencontré les bureaux d'études et les artisans sur leur territoire.

En ce qui concerne la méthanisation, une société a été créée, par délibération, une SAS avec plusieurs partenaires, pour pouvoir créer une unité de méthanisation sur notre territoire. Quelques difficultés sont rencontrées sur ce dossier car il faut pouvoir convaincre et faire de la pédagogie pour expliquer ce qu'est la méthanisation. Un terrain sera bientôt proposé. Une réunion sur l'éolien va être programmée parce qu'il faut être en cohérence sur l'ensemble du territoire.

De plus, différentes actions sont menées comme par exemple l'opération vivélo, qui peut paraître originale par rapport au réchauffement de la planète mais très forte sur le plan symbolique.

La notion de développement durable est aussi prise en compte dans tous les appels d'offres de Vichy Communauté.

M. Aurambout estime que Vichy Communauté est en pointe sur le secteur et qui sert de référence dans la région et dans le département.

M. le Président souhaite répondre sur la 3ème question que M. Skvor a posé et qui est fondamentale en tout cas qui lui paraît fondamentale et dont il voit la réalité tous les jours et il voit la réalité évoluer tous les jours, il s'agit des équilibres commerciaux. C'est une réflexion importante, c'est une réflexion qui ne se limite pas au territoire de notre agglomération, il suffit de lire la presse aujourd'hui pour savoir que c'est un problème national et qu'une bonne partie du problème nécessite probablement d'être réglée au niveau national par voie législative et par voie réglementaire. Il pense qu'aujourd'hui les parlementaires et les gouvernants sont bien conscients de cela, c'est le premier point donc le sujet ne nous revient pas en totalité. Il nous échappe en partie mais il pense qu'on peut collaborer au fait que ça aille dans le bon sens. Deuxièmement c'est un sujet difficile et vous le savez par ce que vous avez employé vous-même le mot de concurrence entre les communes et l'intercommunalité et

là bien entendu pour un accès sur la solidarité et non pas sur la concurrence dans beaucoup de domaines on y est arrivé. Dans ce domaine peut être un peu moins et on s'aperçoit aujourd'hui, les maires des communes centres de l'agglomération, s'aperçoivent depuis longtemps que ces déséquilibres commerciaux aboutissent à des conséquences négatives sur leur centre ville. Aujourd'hui on s'aperçoit que même des communes qui ont accueilli des équipements importants sur le plan commercial à l'intérieur même de leur commune dévitalisent leur centre bourg. Il pense comme vous que le moment au niveau national comme au niveau local est venu d'avoir une vraie réflexion et qu'il faudra dans les semaines et mois qui viennent avoir trouvé une instance dans laquelle on avance. Alors, faut-il intégrer cette thématique au projet d'agglomération ? Le SCOT qui a été réalisé est un début de réponse à ce problème. C'est un sujet complexe qui est de la responsabilité de la communauté d'agglomération, il faut réfléchir à la question que vous soulevez aujourd'hui.

M. Skvor précise que sur la politique de gestion, de contrôle de nos équipements commerciaux, il n'est pas question aujourd'hui de décliner l'intégralité de nos politiques publiques dans le cadre du projet d'agglomération. Le projet d'agglomération est là essentiellement pour de la prospective et aussi pour un affichage politique et symbolique quant aux actions dont on a conscience de l'urgence. C'est la même chose sur la politique énergétique et il a dit dans son intervention et il l'a déjà fait à plusieurs reprises, qu'il n'a jamais voté contre un budget de cette majorité à l'agglomération, il s'est systématiquement abstenu pour la raison qu'effectivement l'objet développement durable était en croissance, était largement développés d'année en année, il en a particulièrement conscience. Ce qu'il regrette c'est l'absence d'affichage quant à l'objectif de notre politique énergétique et il pense qu'effectivement la démarche Tepos qui est une démarche prospective à l'échelle de 50 ans avait toute sa place en tant que le pilier fondateur de nos politiques territoriales. La promotion des énergies renouvelables est toute une philosophie, c'est un outil de transition qui est fondée sur la re-localisation des ressources mais surtout sur la sobriété c'est à dire sur la réduction de consommation d'énergie de près de 50 % c'est la moitié du chemin qui nous reste à parcourir pour que nous soyons autonome en matière énergétique. Historiquement toutes nos économies modernes depuis plus de 2 siècles sont toujours développée sur une consommation d'énergie croissante et là on est sur une décroissance de la consommation d'énergie. C'est une mutation majeure de notre territoire, de nos modes de vie, de nos modes de consommation, de notre mode d'organiser et d'aménager notre territoire. Cette mutation qui aujourd'hui avance un peu à notre insu sans véritablement dire son nom puisque une mutation qui ne dit pas son nom, est une mutation subie. A terme, elle peut générer des rejets et des coups d'arrêt, on voit ce qui s'est passé sur la question de la méthanisation sur certaines communes, il est grand temps de communiquer sur ses objectifs que nous fixons de manière à éviter des déconvenues futures. Sur la question de l'abattoir M. Skvor partage complètement les angoisses de M. Gaillard, il souhaitait renforcer le passage consacré à l'abattoir dans le cadre de notre projet d'agglomération en aucun cas il s'agissait de présenter une quelconque décision sur le mode de gestion future donc là vous avez répondu sur une position politique qui met face à face de nous deux modes de gestion d'un autre côté on nous prétend la volonté de vouloir conserver la situation actuelle alors ce n'est pas le cas. Ce à quoi nous aspirons, c'est d'essayer de sortir de cette situation par le haut tout en maintenant et en garantissant cette fameuse mission de service public. On a des exemples très précis dans lequel une privatisation intégrale de l'abattoir n'a pas été, et malgré des clauses très particulières dans le contrat de cession et de vente, maintenu par la suite comme mission de service public. Quel est finalement le levier que vous maintenez par rapport à l'acheteur sur cette exigence de mission de service public quant au service rendu, quant au prix, il est quasiment nul donc la question qu'il pose c'est de savoir comment en maintenant la Sicaba, en renouvelant un véritable partenariat d'actionnaires avec cet acteur-là, sur un partenariat gagnant-gagnant comment on fait pour maintenir cette mission de service public. Il proposait effectivement un partenariat mixte public privé et dans quelle proportion cela reste à voir, comme par exemple l'abattoir de Roanne et qui fonctionne sur le mode de la SEM, c'est un débat qui va falloir continuer de

nourrir pour pouvoir avancer.

M. Gaillard explique que pour s'acheminer vers ce type de structure SEM ou autre, il y a une condition préalable c'est ce qu'on appelle l'affectio societatis c'est à dire la volonté d'être associés, hors nos interlocuteurs ne l'ont pas du tout l'intention de sortir d'une délégation de service public pour entrer dans un système de SEM. Quant aux craintes concernant les prix 85 % pour eux et 15 % pour tous les autres utilisateurs, n'importe quel professionnel que ce soit ne néglige pas du tout 15 % de chiffre d'affaires donc c'est une pression importante pour qu'ils continuent à abattre pour tout le monde. Par ailleurs il y a aussi des réglementations des prix qui font que l'on ne peut pas déterminer des augmentations qui soient discriminatoires donc on dispose de réels leviers.

M. le Président explique qu'un texte était présenté dans les dossiers qui est le projet d'agglomération, il y a un amendement sur une phrase proposée par M. Skvor. Dans ce cas-là il faut d'abord voter sur l'amendement puis voter sur le texte définitif. M. le Président ne propose pas de voter en faveur de cet amendement à la suite de l'intervention de M. Gaillard qui lui paraît avoir bien résumé la situation et que le texte proposé initialement convient mieux que celui qui est proposé par l'amendement. Par contre, la remarque de M. Chégut sera prise en compte.

Vote pour l'amendement : 2 abstentions (M.Lovaty et Mme Delunel), l'amendement n'est pas adopté.

B/ - ACTUALISATION DU SCHEMA DE MUTUALISATION 2015-2020 DES SERVICES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ET DE SES COMMUNES MEMBRES (ARTICLE L.5211-39-1 DU CGCT) (rapporteur M. Frédéric Aguilera)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, prend acte du schéma de mutualisation adopté par l'assemblée délibérante en date du 5 novembre 2015 par la Communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier, mais également approuve le rapport présenté par le Président de l'EPCI relatif aux mutualisations en cours ou à engager par Vichy Communauté pour la durée du mandat, pour la Communauté d'Agglomération et ses communes membres, tel qu'annexé à la présente délibération au titre d'une actualisation de ce schéma.

M. Aguilera précise que nous allons entrer dans une phase de consolidation de la première phase de mutualisation.

Au niveau des centres techniques municipaux, la communauté d'agglomération va accompagner les communes dans un schéma de mutualisation par exemple à Saint-Germain-des-Fossés avec Billy, Seuillet et Magnat.

Le secteur social reste à développer avec la création potentielle d'un centre d'actions sociales intercommunal. Aujourd'hui les communes de Vichy et Cusset portent la réflexion sur ce dossier, l'agglomération doit fortement s'investir à long terme. Il faut notamment absorber le choc démographique et penser les politiques sanitaires et sociales à un niveau intercommunal.

C/ - PACTE FISCAL ET FINANCIER DE SOLIDARITE 2017-2020 (rapporteur M. Michel Aurambout)

Le Conseil Communautaire adopte, à l'unanimité, le Pacte fiscal et financier de solidarité présenté pour la période 2017-2020, en permettant sa révision en cas de variation importante du FPIC ou par une volonté locale d'adapter ses dispositions ou de les faire évoluer.

Il autorise le Président à signer les contrats FICT, sur la base du modèle annexé à la délibération n°6 du 18 juin 2015 du Conseil Communautaire de Vichy Val d'Allier, avec chaque commune concernée qui devra accepter par délibération les dispositions du FICT et notamment le partage conventionnel de fiscalité (produit de taxe foncière sur les propriétés bâties dans les zones d'activités communautaires pour les futures implantations et extensions

d'entreprises), et à mettre en œuvre les dispositions nécessaires à l'application des contrats entre Vichy Communauté et les communes.

M. Aurambout en tant que rapporteur du comité de pilotage, refait l'historique et précise le nouveau contexte dans lequel nous nous trouvons à la suite de la fusion de nos deux établissements que sont VVA et la CCMB.

Rappel historique : il y a 18 ans lors de la création de la communauté d'agglomération, nous avons le choix de ne pas mettre en place une dotation de solidarité communautaire. Ce choix, décidé lors de la création, était ensuite figé de par la loi. Il avait signalé, il y a quelque temps, que certaines collectivités ayant fait ce choix avaient mis dans la balance la moitié de leur dotation de compensation, ce qui aurait fait pour nous une somme de 7 millions d'euros à répartir, de quoi gommer un certain nombre de handicaps supportés par nos communes les plus faibles.

Ce choix n'a pas été retenu par notre territoire, notre ancien président René Bardet ayant privilégié une communauté de projets avec de grands projets structurants : zones d'aménagement industrielles, piscine, atrium, hôtel d'agglomération ...

Etait-ce le bon choix ? La crise économique a changé la donne et nos zones d'activités industrielles vides nous coûtent cher aujourd'hui, toujours plus facile de juger à posteriori.

Pas de dotation de solidarité donc, mais une aide aux investissements d'intérêt communautaire et aux aménagements de bourg.

Dans la mandature précédente, nous avons mis en place un FICT (fond intercommunal de cohésion territoriale), ayant pour but d'aider les communes les plus défavorisées, prenant en compte les critères retenus par les services de l'état et en rajoutant un certain nombre de nouveaux critères nous paraissant pertinents (voirie, population, fiscalité, potentiel fiscal...)

Avec le recul, on s'aperçoit qu'en fait nous avons effectivement redistribué des sommes importantes.

Mais cela se résume surtout par une redistribution en fonction du nombre d'habitants, la dotation ayant été légèrement écrêtée pour les plus riches.

Aujourd'hui, il s'agit de remettre tout à plat en prenant en compte l'ensemble de notre nouvelle communauté, en prenant en compte également notre nouveau projet d'agglomération 2015 2020 ; en voulant mener de front et parallèlement les 3 volets que sont :

- le volet territorial,
- le volet de mutualisation,
- le pacte financier et fiscal de solidarité.

Précisons tout d'abord, qu'il s'agit d'une obligation légale dans l'année qui suit la signature d'un contrat de ville. Soit le pacte fiscal et financier de solidarité est créé, (peu importe ce qu'il y a dedans), soit l'Etat nous oblige à la création d'une dotation de solidarité communautaire avec des critères imposés.

Nous avons donc décidé de mettre en place ce pacte financier et fiscal de solidarité avec la volonté d'inscrire des critères améliorant notre CIF coefficient d'intégration fiscale, permettant de réduire ainsi la baisse des aides de l'Etat (transfert de fiscalité : taxe de publicité, taxe de transport, taxe de séjour, harmonisation de la fiscalité).

Nous avons souhaité essayer de définir un coefficient de richesse ou de pauvreté, en harmonisant au mieux l'intégration des communes de la montagne, communes qui perdent leurs statuts de bénéficiaire en tant que collectivité pauvre pour passer au statut de contributeur en tant que collectivité riche.

En conclusion, nous avons essayé d'initier une démarche pour les années 2017 à 2020. Par expérience, nous savons qu'il nous faut beaucoup d'humilité en la matière, il nous faudra sans doute remettre de nombreuses fois l'ouvrage sur le métier .Notre collectivité est une de celles qui redistribue le plus à ses communes (plus d'un million d'euros par an).

Le pacte financier et fiscal de solidarité n'a pas le pouvoir de gommer tous les handicaps, toutes les injustices pour construire un territoire harmonieux, il est grand temps que le législateur prenne la mesure des enjeux (disparition des commerces, écoles, voirie...).

M. Aguilera précise que nous sommes une agglomération qui redistribue le plus envers ses

communes (15 à 20 % de son budget annuel d'investissement). C'est une intercommunalité qui se construit avec ses communes et non contre ses communes.

N°10 - SERVICES COMMUNAUTAIRES - TARIFS 2017 (rapporteur M. Frédéric Aguilera)

Devant la nécessité de créer des tarifs supplémentaires pour les activités du bureau d'information touristique de Billy, le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité la création de tarif des activités du bureau d'information touristique de Billy.

N°11 - BUDGET 2017 - DECISIONS MODIFICATIVES (rapporteur M. Frédéric Aguilera)

Devant la nécessité de prévoir les ajustements de crédits budgétaires pour 2017, le Conseil Communautaire adopte, à l'unanimité, les modifications budgétaires relatives aux DM n°2 pour le budget Principal et les budgets annexes Assainissement, Transports en commun, Immobiliers d'entreprises, Zones d'activités communautaires, Structures locatives et Portage de repas.

N°12 - AUTORISATIONS DE PROGRAMME - CREDITS DE PAIEMENT – MODIFICATIONS (rapporteur M. Frédéric Aguilera)

Devant la nécessité d'inscrire au budget les crédits de paiement nécessaires aux règlements des factures et des marchés engagés par l'établissement, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de modifier les autorisations de programme et les crédits de paiement 2017 tels qu'ils figurent en annexe de la délibération.

N°13 - FICT 2015-2020 - 7EME PROGRAMMATION (rapporteur M. Frédéric Aguilera)

Considérant la volonté de Vichy Communauté de soutenir les politiques d'investissement des communes sur des projets d'intérêt commun permettant d'améliorer le cadre de vie et donc l'attractivité du territoire, et considérant la nécessité d'arrêter une 7^{ème} liste de projets d'intérêt commun décrits dans la présente délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- annule la délibération n°5 du 24 septembre 2015 relative à la 1ère programmation FICT 2015-2020 et la remplace par la présente délibération, uniquement pour la commune de SAINT-REMY-EN-ROLLAT,
- annule la délibération n°7 du 15 septembre 2016 relative à la 1ère programmation FICT 2015-2020 et la remplace par la présente délibération, uniquement pour la commune de MAGNET,
- annule la délibération n°20B du 30 mars 2017 relative à la 5ème programmation FICT 2015-2020 et la remplace par la présente délibération, uniquement pour la commune de BUSSET,
- autorise le Président à signer les contrats FICT, sur la base du modèle annexé à la délibération n°6 du 18 juin 2015 du Conseil Communautaire de Vichy Val d'Allier, avec chaque commune concernée,
- autorise M. le Président et le directeur général des services à mettre en œuvre les dispositions nécessaires à l'application des contrats entre Vichy Communauté et les communes.

		FICT Communes / Vichy Communauté			
Communes	Intitulé du projet	Montant global de l'opération (HT) d'intérêt commun	FICT annuel	FICT 2015-2020	FICT retenu au titre de l'opération
ABREST	Aménagement de voies douces le long de l'Allier	248 960 €	34 897 €	209 922 €	50 000 €
BUSSET	Installation d'un hangar métallique (modification du plan de financement)	6 870 €	13 700 €	82 200 €	3 435 €
CREUZIER-LE-NEUF	Acquisition de matériel (camion benne)	20 243 €	10 000 €	60 000 €	10 121 €
MAGNET	Réhabilitation de la Mairie (modification du plan de financement)	360 873 €	11 167 €	67 002 €	44 668 €
SAINT REMY EN ROLLAT	CCAB - tranches 1 et 2- (modification du plan de financement)	1 011 439 €	23 796 €	142 776 €	142 776 €
		Total programmation FICT : 251 000 €			

N°14 - ATTRIBUTION - SUBVENTIONS DIVERSES (rapporteur M. Frédéric Aguilera)

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement aux associations et organismes suivants :

Sports :

- Racing Club Vichy Rugby..... 15 000 €
Subvention de Fonctionnement Saison 2016/2017

Culture :

- Les Ptitis Mozart..... 2 200 €
Subvention de Fonctionnement 2017

Cohésion Sociale :

- Association pour Vichy et sa Région de Parents et d'Amis de Handicapés Mentaux (A.V.E.R.P.A.H.M)..... 10 000 €
Subvention de Fonctionnement 2017

Pôle Ingénierie :

- Agence Départemental de l'Information sur le Logement (ADIL).. 350 €
Régularisation Subvention de Fonctionnement 2017 au titre de la compétence générale

- d'attribuer une subvention exceptionnelle aux associations et organismes suivants :

Culture :

- Office du Tourisme et du Thermalisme de Vichy..... 5 500 €
Pour l'édition 2017 du Festival Photo Portraits

- Commune de Cusset..... 1 500 €

- Cheminements Littéraires en Bourbonnais..... 1 000 €
Pour les journées « Vichy Ville d'Eaux, Ville d'Ecrivains »

Sports :

- Racing Club Vichy Rugby..... 3 000 €
Pour le Championnat d'Europe Seven U18 Féminin du 16 et 17 septembre 2017

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISME

N°15 - ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES - CRITERES, LISTES ET MODALITES DE TRANSFERTS A VICHY COMMUNAUTE (rapporteur M. Joseph Gaillard)

Le Conseil Communautaire en fonction des critères déclinés, décide, à l'unanimité :

- D'approuver le recensement des zones d'activités suivantes :
 - ZAE de la Boucharde (BRUGHEAS)
 - ZAE de Monzière (BELLERIVE/ALLIER)
 - ZAE des Bats (ST REMY EN ROLLAT)
 - ZAE de la Tour (ABREST)
 - ZAE du Bois des Jarrauds (SAINT YORRE)
 - ZAE des Combes (LE VERNET)
 - ZAE de Champcourt (CUSSET)
- D'effectuer le transfert à la communauté d'agglomération des biens communaux situés dans les zones d'activités susmentionnées selon les conditions financières et patrimoniales suivantes figurant au tableau ci-après, au 1er janvier 2017,

Nature du bien	Conditions patrimoniales	Conditions financières
Biens du domaine public	Mise à disposition	Gratuite avec transfert de charges
Biens du domaine privé	Transfert en pleine propriété du foncier	La cession aura lieu au prix de revient des terrains (avec déduction des subventions) ou à titre gratuit en cas d'accord des parties Le paiement de la cession du foncier sera différé jusqu'à la vente du terrain par l'agglomération

- D'approuver la mise en œuvre de transfert des contrats passés par les communes au titre de l'aménagement et de la gestion des zones à reprendre par la communauté d'agglomération,
- De déterminer les voiries de desserte interne des zones d'activités mentionnées,
- De déterminer sur ces espaces d'activités le montant des charges y afférent,
- De rembourser les communes concernées des charges de fonctionnement engagées sur ces espaces d'activités depuis le 01/01/2017 sur présentation d'un état visé par la trésorerie,
- De demander aux communes membres concernées d'approuver par délibération concordante l'ensemble de ces décisions.

N°16 - DELEGATION D'OCTROI AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ALLIER DES AIDES A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES (rapporteur M. Joseph Gaillard)

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de déléguer au Conseil Départemental de l'Allier la compétence d'octroi d'une partie des aides à l'immobilier jusqu'au 31 décembre 2018, conformément à la convention y afférent, et approuve la convention ainsi que le règlement des aides à l'immobilier annexés à la présente délibération.

Délégation est donnée au Président pour signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

N°17 - RESEAU TRES HAUT DEBIT - DESIGNATION DU REPRESENTANT DES COMMUNAUTES D'AGGLOMERATION AU SEIN DE LA REGIE « AUVERGNE NUMERIQUE » (rapporteur M. Pierre Bonnet)

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de désigner Clermont Auvergne Métropole pour représenter Vichy Communauté au sein du conseil d'administration de la régie régionale « Auvergne Numérique » pour une durée de deux ans, et autorise M. le Président à prendre toute mesure nécessaire en vue de l'exécution de la délibération.

POLE VIE SOCIALE ET UNIVERSITE

N°18 - COHESION SOCIALE - CONTRAT DE VILLE - ANNEXE GSUP - CONVENTION DE GESTION SOCIALE ET URBAINE DE PROXIMITE (rapporteur Mme Isabelle Delunel)

Devant la nécessité d'annexer au contrat de ville la convention de Gestion Sociale et Urbaine de Proximité (GSUP) qui vise à améliorer le fonctionnement des quartiers par une gestion concertée au plus près des besoins et des usages et mieux coordonner les interventions des acteurs qui concourent ensemble à la qualité de vie offerte aux habitants, mais également devant l'intérêt de définir des axes d'intervention adaptés à chaque quartier de même que le pilotage de la démarche de GSUP, et la nécessité d'accompagner de manière opérationnelle, en phase chantier, la mise en œuvre du Programme de Renouvellement Urbain (PRU) du quartier de Presles, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité d'approuver la démarche de GSUP qui a pour ambition de mobiliser et de contractualiser dans la durée, notamment avec les bailleurs sociaux et les communes concernés, afin d'inscrire les réponses à apporter pour améliorer la qualité de vie dans les quartiers prioritaires. Mme la Vice-Présidente déléguée est autorisée à signer les conventions de GSUP avec les bailleurs sociaux et les communes.

N°19 - CULTURE - SCHEMA DEPARTEMENTAL DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES – CONVENTION 2017-2020 (rapporteur M. Jean-Sébastien Laloy)

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'inscrire le Conservatoire Artistique d'Agglomération dans le schéma départemental des enseignements artistiques prorogé pour les années 2017/2020, et autorise M. le Président ou le vice-Président délégué à signer la convention 2017/2020.

M. Pommeray précise que nous allons voter des deux mains cette délibération. On voit se mettre en place, depuis le point presse du 2 juin notamment, une vraie stratégie autour de ce conservatoire puisqu'il y avait été affirmé d'une part l'objectif de conserver le label de CRD, d'autre part la volonté de maintien d'un pôle d'excellence.

L'arrivée de Mme Causin, c'est-à-dire d'une vraie directrice de conservatoire, a été reçue, par beaucoup, comme un signal favorable ; et aujourd'hui, le retour dans le giron du schéma départemental des enseignements artistiques est un nouveau pas dans la même direction. Il mérite d'être salué.

N°20 - CULTURE - CONSERVATOIRE ARTISTIQUE D'AGGLOMERATION (CAA) - RECONDUCTION DU DISPOSITIF D'AIDE AUX FAMILLES - ANNEE SCOLAIRE 2017/2018 (rapporteur M. Jean-Sébastien Laloy)

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de poursuivre l'aide apportée aux familles selon le dispositif en vigueur, et estime l'aide à 13 000 € pour l'année 2017.

N°21 - CULTURE - SOUTIEN AUX SAISONS « JEUNE PUBLIC » DE VICHY, CUSSET, BELLERIVE/ALLIER POUR UN ACCES DES SCOLAIRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION - ANNEE 2017 (rapporteur M. Jean-Sébastien Laloy)

Devant la volonté d'accompagner l'éducation culturelle particulièrement en direction du jeune public, en s'appuyant sur les saisons communales existantes, notamment celles consacrées aux scolaires et en soutenant deux spectacles supplémentaires à Vichy, Cusset et Bellerive/Allier, soit un total de six spectacles, et afin de renforcer la solidarité des territoires en facilitant l'accès aux équipements culturels du cœur urbain dédiés à la création et la diffusion par la prise en charge le cas échéant des frais liés aux transports des enfants, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de renouveler le soutien apporté en faveur de l'accès des scolaires (MS, GS, CP, CE1) aux saisons culturelles, en prenant en charge, pour l'année 2017, un coût maximum de 7 500 € par spectacle dans le cadre d'une enveloppe globale maximum de 45 000 €

N°22 - CULTURE - FESTIVAL DE MUSIQUE « TINTAMARRE » - SUBVENTION 2017 (rapporteur M. Jean-Sébastien Laloy)

Devant la volonté communautaire réaffirmée de soutenir particulièrement l'accès des plus jeunes à la culture, de renforcer la solidarité des territoires notamment en matière d'accès des écoles aux manifestations et aux équipements culturels situés en cœur urbain, et considérant l'intérêt de soutenir la 9^{ème} édition du festival « Tintamarre » proposée aux élèves de l'enseignement primaire par l'association Musiques Vivantes et le Centre Culturel Valery Larbaud, du 13 au 21 novembre 2017, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- d'allouer une subvention de 3 300 € au Centre Culturel Valery Larbaud (rattaché à l'Office de Tourisme et de Thermalisme de Vichy),
- d'allouer une subvention aux coopératives scolaires des écoles participantes dans la limite d'un spectacle par école. La subvention sera calculée sur la base du tarif du ticket d'entrée fixé à 3 € par élève. Le montant total des subventions à verser aux écoles participantes interviendra sur production des justificatifs, dans la limite de 3 600 €
- de prendre en charge le transport dans les conditions suivantes :
 - . sur les lignes urbaines sur la base du tarif réduit en vigueur pour les classes élémentaires, gratuit pour les classes maternelles de même que pour les accompagnants,
 - . pour les établissements sans desserte urbaine ou insuffisamment desservis, prise en charge du transport dans la limite d'un car par école.

Le coût du transport est ainsi estimé à 2 400 €

POLE TERRITOIRES, AMENAGEMENT ET PROSPECTIVES

N°23 - PLU DE CREUZIER LE VIEUX - APPROBATION DE LA MODIFICATION N°1 (rapporteur Mme Elisabeth Cuisset)

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, la modification n°1 du PLU de la commune de Creuzier-le-Vieux, et autorise M. le Président ou son représentant à signer tous les actes subséquents,

Dit que conformément à l'article R153-20 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de la Communauté d'Agglomération et en Mairie de Creuzier-le-Vieux, que mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, et qu'elle sera en outre publiée dans le recueil des actes administratifs.

N°24 - PLU DU MAYET DE MONTAGNE - APPROBATION DE LA MODIFICATION N°3 (rapporteur Mme Elisabeth Cuisset)

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, la modification n°3 du PLU de la commune de Mayet de Montagne et autorise M. le Président ou son représentant à signer tous les actes subséquents.

Dit que conformément à l'article R153-20 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de la Communauté d'Agglomération et en Mairie du Mayet de Montagne, que mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, et qu'elle sera en outre publiée dans le recueil des actes administratifs.

N°25 - PLU DE CHARMEIL - ARRÊT DU PROJET (rapporteur Mme Elisabeth Cuisset)

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'arrêter le bilan de la concertation, ainsi que le projet de PLU de la commune de Charmeil, et de soumettre pour avis le projet de PLU ainsi arrêté aux personnes publiques associées et aux communes limitrophes, conformément aux dispositions des articles L153-16 et L153-17 du Code de l'Urbanisme.

M. le Président ou son représentant est autorisé à signer tous les actes subséquents.

Dit que conformément à l'article R153-3 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de la Communauté d'Agglomération et en Mairie de Charmeil.

N°26 - PLU DU VERNET - APPROBATION (rapporteur Mme Elisabeth Cuisset)

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, le PLU de la commune de Le Vernet, et autorise M. le Président ou son représentant à signer tous les actes subséquents.

Dit que conformément à l'article R153-20 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de la Communauté d'Agglomération et en Mairie de Le Vernet, que mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, et qu'elle sera en outre publiée dans le recueil des actes administratifs.

N°27 - PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE LA MONTAGNE BOURBONNAISE - MODIFICATIONS DES MODALITES DE CONCERTATION (rapporteur M. Christophe Dumont)

Le Conseil Communautaire valide, à l'unanimité les modalités de concertation telles que décrites dans la délibération et autorise M. le Président ou son représentant à signer tous les actes subséquents.

Dit que conformément à l'article R153-20 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de la Communauté d'Agglomération et dans chaque Mairie de l'agglomération concernée par l'élaboration du PLUi, que mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, et qu'elle sera en outre publiée dans le recueil des actes administratifs.

N°28 - PLU DE SAINT YORRE - APPROBATION (rapporteur Mme Elisabeth Cuisset)

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, le PLU de la commune de Saint-Yorre, et autorise M. le Président ou son représentant à signer tous les actes subséquents.

Dit que conformément à l'article R153-20 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de la Communauté d'Agglomération et en Mairie de Saint-Yorre, que mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, et qu'elle sera en outre publiée dans le recueil des actes administratifs.

N°29 - PLU DE LA COMMUNE DE VICHY - REVISION GENERALE – APPROBATION (rapporteur Mme Elisabeth Cuisset)

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, le PLU de la commune de Vichy, autoriser M. le Président ou son représentant à signer tous les actes subséquents.

Dit que conformément à l'article R153-20 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de la Communauté d'Agglomération et en Mairie de Vichy, que mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, et qu'elle sera en outre publiée dans le recueil des actes administratifs.

N°30 - ELABORATION D'UN REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL - DEFINITION DES OBJECTIFS ET DES MODALITES DE CONCERTATION ET CO-PRODUCTION AVEC LES COMMUNES (rapporteur Mme Elisabeth Cuisset)

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- de prescrire l'élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal sur le périmètre de l'agglomération de Vichy Communauté,
- de valider les objectifs déclinés dans ce rapport pour l'élaboration du RLPI,
- de définir les modalités de co-production telles que décrites dans la délibération,
- de définir les modalités de collaboration entre Vichy Communauté et ses communes membres telles que mentionnées précédemment,
- d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tous les actes subséquents,
- dit que conformément à l'article R153-20 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de la Communauté d'Agglomération et dans chaque Mairie de l'agglomération, que mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, et qu'elle sera en outre publiée dans le recueil des actes administratifs.

N°31 - CCAB ABREST - AVENANT N°4 (rapporteur Mme Elisabeth Cuisset)

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité, M. le Président ou son représentant à signer l'avenant N°4 relatif au CCAB de ABREST, ayant pour objet d'approuver les modifications ci-dessous :

- modifier la nature des travaux de la tranche 3,
- modifier la programmation initiale en supprimant la dernière tranche de travaux (aménagement de l'avenue de Vichy et de l'avenue de Cusset),
- prolonger la date de clôture du contrat jusqu'au 31 décembre 2018,
- approuver l'ajustement du fonds de concours de Vichy Communauté, réévalué à 120 000 euros.

N°32 - CCAB MARIOL - AVENANT N°4 (rapporteur Mme Elisabeth Cuisset)

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité, M. le Président ou son représentant à signer l'avenant N°4 au CCAB de Mariol, ayant pour objet d'approuver les subventions allouées par Vichy Communauté et le Département pour les travaux de la tranche 2017.

N°33 - CCAB SAINT REMY-EN-ROLLAT - AVENANT N°2 (rapporteur Mme Elisabeth Cuisset)

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de verser une subvention supplémentaire de 30 000 euros à la commune de Saint Rémy-en-Rollat pour l'acquisition et la rénovation d'un logement vacant destiné à la relocalisation du cabinet d'infirmiers, permettant d'une part de conforter le pôle de soins « santé » de la commune et d'autre part de contribuer à la vitalité du centre-bourg et d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer l'avenant N°2 au CCAB de Saint Rémy-en-Rollat ayant pour objet d'entériner, d'une part, l'augmentation du fonds de concours de Vichy Communauté et, d'autre part, la subvention du Département pour les travaux de la tranche 2017.

N°34 - CCAB SAINT CLEMENT (rapporteur Mme Elisabeth Cuisset)

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'allouer un fonds de concours de 24 152 euros à la commune de Saint Clément pour l'aménagement de la place de l'église au titre de sa politique de soutien des CCAB, et d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer l'avenant N°4 au CCAB de Saint Clément, ayant pour objet d'entériner la subvention du Département et de Vichy Communauté pour les travaux de la tranche 2017.

N°35 - CCAB VENDAT (rapporteur Mme Elisabeth Cuisset)

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de verser un fonds de concours de 120 000 euros à la commune de VENDAT pour la réalisation desdits travaux d'aménagement de bourg, et d'autoriser le Président ou son représentant à signer le Contrat d'Aménagement de Bourg de VENDAT, ainsi que tout avenant sans incidence financière pour Vichy Communauté qui serait lié à la programmation (phasage des tranches de travaux) ou qui viserait à acter le montant définitif de subvention du Département.

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget Principal, de manière pluriannuelle, dans l'autorisation de programme N°2041, sous réserve de la décision d'attribution de la subvention sollicitée auprès du Département.

N°36 - OPAH - AVENANT N°1 CONVENTION AVEC LA CARSAT (rapporteur Mme Elisabeth Cuisset)

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité, M. le Président ou son représentant à signer l'avenant N°1 relatif à la convention signée, le 21 mars 2014, avec la CARSAT dans le cadre des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) portées par la communauté d'agglomération. Cet avenant a pour objet d'entériner le fait que le service rendu par la Communauté d'Agglomération sera désormais rémunéré par la CARSAT,

N°37 - GARANTIE D'EMPRUNTS - ALLIER HABITAT - REAMENAGEMENT D'UNE PARTIE DE L'ENCOURS DE LA DETTE (rapporteur Mme Elisabeth Cuisset)

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité l'avenant de réaménagement de dette N°67007 signé par Allier Habitat et la Caisse des Dépôts et Consignations.

POLE ENVIRONNEMENT, MOBILITES DURABLES

N°38 - APPROBATION DE LA STRATEGIE LOCALE DE GESTION DU RISQUE D'INONDATION (rapporteur M. Joseph Kuchna)

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, la stratégie locale de gestion du risque d'inondation et poursuit l'animation territoriale engagée afin de décliner son programme d'actions en un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) et décide de faire appel pour cela à une assistance à maîtrise d'ouvrage externe. M. le Président ou son représentant est autorisé à solliciter les financements extérieurs pour cette prestation et pour l'animation de la mission prévention des inondations au sein de Vichy Communauté.

N°39 - RENOVATION DES BERGES DE LA RIVE GAUCHE DE L'ALLIER ENTRE LA BOUCLE DES ISLES ET LE PONT DE L'EUROPE (rapporteur M. Joseph Gaillard)

A/ PROGRAMME DE L'OPERATION (rapporteur M. Joseph Gaillard)

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- d'approuver le principe de rénovation des berges de la rive gauche de l'Allier entre la boucle des Isles et le Pont de l'Europe suivant les grands principes figurant dans le dossier ci-annexé,
- d'approuver le coût prévisionnel de l'opération correspondant à hauteur de 20M € TTC, avec un coût net prévisionnel pour l'agglomération de 8 M €TTC maxi,
- d'autoriser M. le Président et M. le Vice-Président délégué à signer la demande d'autorisation environnementale unique,
- d'autoriser le Président à lancer l'ensemble des procédures administratives et réglementaires nécessaires à la mise en œuvre du projet,
- de confirmer la compétence du bureau pour solliciter des financements auprès de l'ensemble des partenaires institutionnels (Union Européenne, Etat, Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Etablissement Public Loire, Région Auvergne Rhône Alpes, Département de l'Allier, Ville de Vichy, Ville de Bellerive-sur-Allier,...) sur la base d'un plan de financement à finaliser d'ici la concrétisation du projet.

M. Gaillard présente le projet bien qu'il ait déjà été présenté dans plusieurs commissions. Il rappelle que ce projet intitulé au départ le projet de rénovation de la boucle des Isles a été intégré dans le projet d'agglomération qui a été adopté par le conseil communautaire de juin 2015. A partir de 2016 les études ont été engagées pour mener à bien ce projet. Au cours des mois, il y a eu une évolution importante un peu dans la nature et beaucoup dans le périmètre. Jusqu'à présent les accès se faisaient par une voie qui en bordure de la berge et ceci pour tout le monde que ce soit les piétons, les cyclistes, les automobilistes. Le projet tel qu'il est élaboré, prévoit un accès par l'arrière et des berges réservées uniquement aux piétons et aux cyclistes. En revanche, des parkings seraient aménagés à l'arrière.

Ce projet répond à différents objectifs d'une part, développer les activités économiques et de loisirs qui sont dans ce secteur, d'autre part et ceci est très important réduire l'empreinte urbaine sur l'environnement fluvial parce que les berges sont très détériorées. Les espèces naturelles qui prennent le dessus ne sont pas souhaitées ainsi, il convient de faire des travaux importants. Il s'agit aussi de renforcer l'attractivité de l'agglomération dans son ensemble notamment en faisant le pendant de ce qui a été fait du côté de la rive droite même si ce ne seront pas exactement les mêmes aménagement.

Sur tout ce secteur, le caractère inondable a été pris en considération d'une façon importante. Cela signifie que d'une part il y a des constructions qui n'auraient jamais dû y être et dont certaines ont été édifiées sans aucune autorisation qui vont être supprimés, et puis d'autre part, pour les nouveaux aménagements qu'ils soient publics dans le cadre de l'exécution de ce projet comme privés c'est à dire émanant des guinguettes, restaurants et autres campings, devront être faits de façon qu'ils résistent aux inondations ou alors qu'ils puissent être déplacés

avant que les inondations importantes ne surviennent.

Au fur et à mesure que les études se déroulaient un certain nombre d'éléments et d'événements supplémentaires sont intervenus, à savoir que d'une part on a constaté que entre les deux ponts, les quais sont sérieusement détériorés, d'autre part il y a un élément très important pour ne pas dire capital qui est intervenu, à savoir que, comme vous le savez le lac d'Allier doit faire l'objet d'un curage d'une façon plus ou moins régulière. Le curage est programmé pour l'hiver 2018-2019. Dans ces conditions, quand il s'agit de travailler sur des rives il est plus facile de travailler quand il n'y a pas d'eau autour et notamment quand le plan d'eau a été vidangé c'est beaucoup plus facile et c'est beaucoup moins coûteux, donc on a profité de cette opportunité pour inclure dans le projet la rénovation renaturation entre les 2 ponts alors que ce n'était pas prévu au départ.

Tous ces travaux représentent un caractère environnemental très intéressant puisqu'il ne faut pas perdre de vue que l'Allier constitue un corridor écologique de premier plan que ce soit pour les oiseaux autochtones ou migrateurs qui passent beaucoup dans ce secteur et y compris la boucle des Isles, que ce soit aussi pour les poissons notamment les saumons qui transitent par là avant de remonter dans le haut Allier.

Au terme de tous ses réaménagements, il y aura donc globalement une promenade qui fera de l'ordre de 5 kilomètres de long en passant sous le pont de Bellerive, cette promenade s'inscrit au niveau du pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne qui va aller de Brioude au-delà de Vichy. Par ailleurs, cette promenade va aussi s'inscrire dans la voie verte régionale et traversera intégralement toute la communauté d'agglomération depuis Mariol jusqu'à Billy.

En même temps que seront effectués ces travaux et pour l'aménagement des berges durant l'hiver 2018-2019, il y aura donc le curage du plan d'eau qui est à la charge de la ville de Vichy et il y aura aussi la rénovation du pont barrage, lui sera à la charge de la ville de Vichy.

Ce projet représente un coût très conséquent :

- l'aménagement de la boucle des Isles et de la berge y compris jusqu'au pont de l'Europe : un budget programmé de 20 millions d'euros TTC (8 millions à la charge de Vichy Communauté, 2 millions à la charge de la ville de Vichy, 1 million à la charge de la ville de Bellerive, et le reste des subventions ont été sollicitées)
- le curage du plan d'eau à la charge de la ville de Vichy : 3 millions d'euros,
- les travaux sous le pont barrage : 14 millions d'euros sur plusieurs années.

M. Chégut s'interroge sur l'idée de production électrique par le pont barrage, est ce une idée qui a été lancée en l'air à un moment donné ou est ce qu'elle fait toujours partie des projets en cours, dès l'instant où on engage pour plusieurs millions d'euros sur l'entretien des vannes, la commande des vannes et la régulation de la rivière. C'est le moment de se décider sur ce projet car après le coût sera plus élevé.

M. Aguilera précise que le projet n'est absolument pas abandonné sauf qu'il s'inscrit dans le cadre d'un appel à projet national. Il y a eu un premier appel à projet lancé par le gouvernement il y a maintenant quelques mois, 4 opérateurs ont répondu pour équiper le barrage de Vichy. Aucun opérateur n'a été retenu dans le cadre de cette première mise en concurrence, pour de multiples raisons techniques et écologiques. Le gouvernement a décidé de lancer de nouveau un appel à projets au niveau national pour la constitution de 2 micro centrales, 4 opérateurs ont décidé de présenter des projets sur notre barrage. Les opérateurs ont travaillé beaucoup plus en amont et essayé d'affiner le dossier sur le plan écologique. Ce sont les 4 opérateurs les plus importants qui agissent sur le territoire national, ce sont des entreprises extrêmement sérieuses. Il espère que le dossier se concrétise mais quoi qu'il arrive cela ne dépend pas de nous, c'est bien l'Etat qui décide s'agissant du domaine public fluvial.

M. Guerre émet par des réserves sur le gigantisme du projet c'est le 3ème élargissement du zonage, cela devient d'une complexité très importante techniquement, financièrement, en maîtrise d'ouvrage et aussi en plan de financement. On parle de vingt millions d'euros, il faut faire attention aux mauvaises surprises.

Il serait intéressant d'avoir un phasage chiffré. Que se passera-t-il si nous n'avons pas les financements ?

M. Aguilera en tant qu'adjoint aux travaux de la ville de Vichy rappelle que sur la rive droite, un projet d'une ampleur équivalente voire supérieure, et sur le plan de la technicité, et sur le plan financier, à ce stade le budget prévisionnel a été respecté. Il n'y a pas de raison qu'il ne soit pas respecté pour la rive gauche sauf catastrophe. De plus, si on arrive à optimiser aujourd'hui les coûts de manière considérable c'est parce que nous profitons de la vidange du plan d'eau pour réaliser des travaux, vous le savez certainement, les contraintes pour vider la rivière sont importantes, on profite de cette opportunité pour réaliser les autres travaux car l'Etat n'acceptera pas de baisser le barrage tous les ans. La dernière fois que la rivière a été vidée, c'était il y a 25 ans. Il est difficile de prévoir un phasage sur cette durée. On peut aussi décider de le faire avec le plan d'eau levé en haut mais il y aura des surcoûts considérables. Concernant les financements, nous avons plus de 60 % du montant global des subventions qui sont acquises (le CPER, contrat ambition région, contrat départemental, les conventions au niveau des organismes gestionnaires de l'eau dont l'Agence de l'eau).

B/ BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE (rapporteur M. Joseph Gaillard)

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, le bilan de la concertation et en tiendra compte dans les phases de conception du projet qui vont suivre.

La concertation a débuté le 25 août pour se terminer le 25 septembre. Cette concertation officielle s'est effectuée, par un dossier qui a été déposé à la communauté d'agglomération, à la ville de Vichy et à la ville de Bellerive où il y avait une présentation du projet et un cahier pour faire des observations.

En outre, il y a eu une concertation permanente d'abord avec tous les professionnels du secteur c'est à dire les campings et les guinguettes, les restaurants, depuis le début de l'étude. Globalement le bilan de cette concertation est très positif.

N°40 - CONVENTION DE SUPERPOSITION GESTION DOMAINE PUBLIC FLUVIAL ESPACE NATUREL SENSIBLEV(ENS) BOIRE DES CARRES (rapporteur M. Michel Aurambout)

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité, M. le Président ou M. le Vice-Président délégué à signer la convention de superposition de gestion du Domaine Public Fluvial, pour une durée de 10 ans à compter de la signature et tout autre document nécessaire à son application.

N°41 - DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - REDEVANCE SPECIALE SUR VICHY, CUSSET, BELLERIVE - EXONERATION DE TEOM - LISTE POUR L'ANNEE 2018 (rapporteur M. Franck Gonzales)

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de considérer comme définitivement bénéficiaires de l'exonération de TEOM au titre de l'année 2018 tous les usagers non ménages ayant fourni les éléments justificatifs conformes aux règles de la Redevance Spéciale et figurant sur la liste jointe à la délibération.

N°42 - DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SICTOM SUD ALLIER (rapporteur M. Franck Gonzales)

Devant l'intérêt d'ajouter un nouveau domaine d'actions à la précédente convention, à savoir la mutualisation du quai de transfert du SICTOM Sud Allier pour les déchets issus de la collecte sélective des déchets ménagers recyclables, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'approuver le principe de mise en place d'une nouvelle convention de

partenariat avec le SICTOM SA pour une durée de 5 ans et laquelle :

. Vise principalement à fixer les modalités de calcul et de règlement annuels des éventuelles contreparties financières dues par l'une des deux parties à l'autre dans le cadre de l'utilisation partagée des déchèteries de Cusset (propriété Vichy Communauté), de Charmeil, Saint-Yorre et Saint-Germain (propriétés SICTOM Sud Allier),

. Définit les principes d'une harmonisation autour :

- o des tarifs de redevance d'accès pour les usagers non ménages
- o des apports de matière pour l'activité de la recyclerie
- o des achats groupés de fournitures
- o de la formation des personnels
- o de la prévention et de la communication
- o de la mutualisation des moyens humains et matériels
- o de l'accueil de déchets de LUCANE sur l'Installation de Stockage des Déchets Non dangereux de Gaïa en cas d'urgence (arrêt technique, panne...)
- o de la mutualisation du quai de transfert du SICTOM Sud Allier pour les déchets issus de la collecte sélective des déchets ménagers recyclables.

N°43 - DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - SICTOM SUD-ALLIER - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS - EXERCICE 2016 (rapporteur M. Franck Gonzales)

Le Conseil Communautaire prend acte de ce rapport établi par le SICTOM Sud Allier qui sera porté à la connaissance des 35 communes adhérentes.

N°44 - ASSAINISSEMENT - ADHESION AU GROUPE DE RECHERCHE RHONE ALPES SUR LES INFRASTRUCTURES EAU (GRAIE) (rapporteur M. André Crouzier en l'absence de M. Raymond Mazal)

L'adhésion au GRAIE permet :

- d'intégrer un réseau de proximité des acteurs de l'eau,
- de participer à certains groupes de travail qui intéressent tout particulièrement le service assainissement de Vichy Communauté,
- de bénéficier de tarifs préférentiels sur les manifestations ouvertes à tous,
- d'être informé systématiquement des activités de l'association et aussi, de participer à leur définition,
- de faire valoir la représentativité de cette structure au plan national, et enfin, de contribuer à son bon fonctionnement.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de valider l'adhésion à l'association GRAIE en tant que membre adhérent pour un montant de 424 €/an, et de désigner Monsieur Raymond MAZAL pour le représenter en tant que titulaire au sein des diverses instances de l'association, ainsi que Monsieur Joseph KUCHNA en tant que suppléant, et de les autoriser à signer les différents actes nécessaires à cette adhésion.

La cotisation correspondante est inscrite au budget annexe assainissement.

N°45 - ASSAINISSEMENT - ARRETE PREFECTORAL COMPLEMENTAIRE DE LA STATION D'EPURATION (STEP) DE VICHY-RHUE (rapporteur M. André Crouzier en l'absence de M. Raymond Mazal)

Devant la nécessité de poursuivre l'action de recherche de substances dangereuses dans l'eau (RSDE) en complétant la phase de recherche des micropolluants par une phase de diagnostic à l'amont de la station d'épuration des eaux usées, et l'obligation de prendre en compte le débit de référence égal au percentile 95 des débits arrivant à la station des eaux usées pour l'évaluation de la conformité, le Conseil Communautaire prend acte du contenu de cet arrêté qui sera mis à disposition du public par voie d'affichage dans les 15 jours suivant la présente séance.

N°46 - ASSAINISSEMENT - QUARTIER LES AILES VICHY - MISE A DISPOSITION DE RESEAUX D'ASSAINISSEMENT (rapporteur M. André Crouzier en l'absence de M. Raymond Mazal)

Le Conseil Communautaire accepte, à l'unanimité, la rétrocession par la SEMIV à Vichy Communauté et ce, gratuitement, des réseaux présents sur la parcelle BH 51 à savoir :

- 96 branchements et réseaux d'eaux usées et 29 branchements et réseaux d'eaux pluviales ;
- Pour un linéaire respectivement de 1248 mètres diamètre 200 mm et 94 regards de visite pour les réseaux d'eaux usées, et de 1677 mètres diamètres 250 mm à 600 mm et 40 ouvrages de collectes d'eaux de voirie pour les réseaux d'eaux pluviales, Sous réserve de l'intégration de la parcelle BH 51 dans le domaine public de la commune de Vichy.

M. le Président ou le Conseiller délégué à la Gestion Patrimoniale, est autorisé à signer tout acte constatant la rétrocession desdits réseaux de la SEMIV à la communauté d'agglomération Vichy Communauté, et toute pièce administrative ou technique nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

M. Aguilera n'a pas pris part au débat et au vote.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Président indique que l'ordre du jour du conseil communautaire est épuisé. Il souhaite annoncer officiellement que dès la fin de ce conseil communautaire, il enverra à M. le Préfet de l'Allier une lettre lui annonçant sa démission de Président de Vichy Communauté et que le lendemain il enverra une lettre lui annonçant sa démission de Maire de Vichy. Il explique en quelques mots : une loi de 2014, connue sous le nom de loi sur le non-cumul des mandats, impose désormais que l'on ne puisse cumuler une fonction de parlementaire et une fonction de président d'un exécutif local. C'est son cas comme celui de quelques centaines de personnes dans notre pays et ceci doit être mis en œuvre lors du prochain renouvellement d'une des assemblées à laquelle on appartient. Le renouvellement du sénat ayant eu lieu et étant effectif le 2 octobre 2017, il doit donc choisir avant le 2 octobre 2017. Le choix aurait pu être difficile mais en définitive il est facilité par une 2ème loi qui va être proposée dans les mois qui viennent par le nouveau gouvernement, qui consiste à interdire le cumul dans le temps de plus de 3 mandats et ceci aussi bien pour les parlementaires que pour les présidents d'exécutifs locaux. Cette loi, étant donné la majorité pro-gouvernementale aujourd'hui à l'assemblée, sera votée et par conséquent, il ne pourra pas se représenter lors des prochaines élections. Il a donc décidé, si on peut dire ainsi, mais plutôt constaté, que le cumul de ces deux lois ne lui donne pas d'autre alternative que de démissionner de ses mandats de Président du conseil communautaire et de Maire de Vichy. C'est évidemment une décision qu'il prend à regret, avec beaucoup d'émotion et beaucoup de déchirement. Il rappelle que cela fait 28 ans qu'il est, d'un seul tenant, Maire de Vichy et qu'il appartient aux structures intercommunales. Il a d'abord été depuis 1989 Président du syndicat intercommunal Vichy, Cusset, Bellerive et il a été ensuite Président du district de l'agglomération vichyssoise, et là aussi avec les maires de Cusset et Bellerive, puis il a été Président, très peu de temps, en 2001 de la nouvelle communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier. Il a ensuite eu deux successeurs René Bardet de 2001 à 2008 et ensuite Jean-Michel Guerre de 2008 et 2014. Il a été de nouveau Président de Vichy Val d'Allier puis de Vichy Communauté de 2014 à ce jour. Il salue les deux autres Présidents de Vichy Val d'Allier qu'ont été René Bardet et Jean-Michel Guerre et leur action au service de Vichy Val d'Allier. Il voudrait également saluer les différents présidents successifs de la communauté de communes de la montagne bourbonnaise.

Il part avec le sentiment du travail accompli, il ne parle pas pour lui, mais du travail accompli par tous, par ses prédécesseurs, par l'ensemble des conseillers communautaires l'ensemble des vice-présidents. Pour sa part, bien entendu il est comptable avant tout de ces trois dernières

années en ce qui concerne Vichy Val d'Allier puis Vichy Communauté. A son avis, notre action a d'abord été marquée par la solidarité. La première expression de solidarité c'est la mutualisation que Frédéric Aguilera a présenté tout à l'heure, 200 salariés concernés sur les 2 phases de 2016 et 2017, 500 si on ajoute les transferts de compétences, qui sont aussi bien entendu l'expression de la solidarité. Ce n'est pas seulement une expression solidarité mais c'est un objectif d'efficience de l'action publique puisque la mutualisation vise aussi à réduire les coûts dans cette période très difficile financièrement. Il souligne que l'objectif de réduction des coûts a été atteint dès la première année ce qui est rarissime, en général la mutualisation augmente un petit peu les coups la première année et la deuxième année puis commence à baisser. Nous avons réussi à baisser les coûts dès la première année, nous avons réussi également à le faire en prenant en compte les demandes individuelles des agents. Il explique enfin que cette mutualisation n'est pas centrée sur le coeur urbain puisque la plupart des services mutualisés, bien entendu viennent des trois principales communes, mais qu'ils sont ouverts gracieusement à toutes les communes de l'agglomération, qu'il s'agisse de marchés publics, du juridique et de nombreux autres.

Deuxième aspect de la solidarité : le pacte fiscal et financier. Il n'y revient pas puisque Michel Aurambout et Frédéric Aguilera ont expliqué en détails de quoi il s'agissait et comment nous avons augmenté récemment l'effort de solidarité financière, 15 à 20 % du budget annuel d'investissement de l'agglomération est consacré aux aides directes à l'investissement des communes. Nous confirmons avec ce pacte fiscal et financier, notre volonté de donner plus aux plus petites communes et à celles les plus fragiles sans pour autant dépouiller les moins fragiles. Ce difficile équilibre, nous sommes parvenus à le trouver dans la concertation, le dialogue et le respect de nos diversités. Il s'agit là aussi d'un enjeu crucial pour la crédibilité de l'intercommunalité, à savoir le respect de toutes les communes et la prise en considération de toutes les sensibilités. Toutes les communes ont leur place à l'agglomération, il en montre une illustration avec la composition du bureau communautaire qui comporte 45 membres dont plus des 3/4 sont des élus de petites et moyennes communes. Or le bureau est notre instance d'orientation, d'arbitrages voire de décisions. La plupart de nos grandes décisions sont prises à l'unanimité, il est important de continuer à œuvrer collectivement et dans le respect de tous.

La concrétisation la plus visible de nos efforts a été aussi un sujet important de la soirée c'est ce projet de territoire que nous nommons projet d'agglomération 2015-2025, dans son volet territorial. Il a été voté en juin 2015 à Vichy Val d'Allier, il a été actualisé ce soir conformément à la fusion entre la CCMB et VVA, comme l'a présenté Elisabeth Cuisset tout à l'heure. Il estime que l'on peut être fiers de ce document parce qu'il y a peu d'agglomérations de notre taille qui disposent d'une feuille de route de cette importance validée par tous et prenant en compte l'ensemble des enjeux et des communes. Nos axes prioritaires sont clairs, les grands projets se concrétisent, boulevard urbain dont la 2ème tranche a été achevée en 2017, bientôt la rénovation des berges l'Allier, l'aménagement de la boucle des Isles, la modernisation du plateau d'économie sportive, le déploiement d'un grand programme d'investissements en montagne bourbonnaise pour doper l'économie touristique et sportive, nouveau conservatoire d'enseignement artistique, le renouvellement urbain du quartier de Presles à Cusset, il y a beaucoup de projets en cours ou qui vont venir que l'on pourrait citer. Il y a aussi des actions beaucoup moins visibles mais tout aussi importantes pour le territoire par exemple des partenariats accrus en matière économique, touristique et environnementale avec des acteurs régionaux et nationaux, des réalisations telles que le guichet unique de l'habitat et l'urbanisme qui ouvrira en mars 2018 ou encore la modernisation de la maison des services publics de la montagne bourbonnaise au Mayet de Montagne incluant la création d'un espace de co-working d'ici à l'été 2018. Tout cela nous l'avons fait et nous allons continuer à le faire. Il confirme qu'il restera non pas comme Président mais il restera encore au sein de la communauté d'agglomération, dans le contexte que nous connaissons tous, celui des baisses drastiques des dotations de l'État. Ces baisses massives et unilatérales étaient menaçantes pour nos territoires, le gouvernement vient de décider de cesser ce mouvement pour 2018 et nous ne pouvons que nous en réjouir. Néanmoins il ne faut pas nous faire d'illusions, ça reprendra un jour ou l'autre et la maîtrise absolue de nos dépenses courantes doit se poursuivre si nous

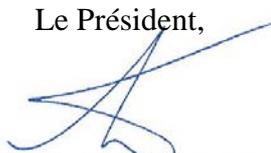
voulons mettre en oeuvre le projet de territoire. Cela passe notamment par une maîtrise de la fiscalité. Il pense que là aussi nous pouvons être satisfaits de notre action puisque dans ce contexte de baisse massive de nos recettes nous avons tenu bon et nous n'avons pas accru la pression fiscale contrairement à beaucoup d'autres intercommunalités. Enfin, parmi les actions engagées bien entendu le partenariat métropolitain, le monde change, les institutions changent, le mouvement est enclenché avec Clermont-Ferrand, Riom, Issoire, la Limagne-Thiers, c'est un projet qui est encore en phase exploratoire en raison de la nécessité pour Clermont de structurer sa nouvelle métropole institutionnelle qui existe désormais depuis quelques mois. Beaucoup d'échanges entre nos territoires permettent d'ores et déjà d'enrichir notre action, c'est le cas avec Arbios sur les bio-sites, c'est le cas en matière d'enseignement supérieur, en matière de recherche, en matière de sports et ceci se fait dans le contexte d'une nouvelle région qui est aujourd'hui la 2ème région de France c'est un atout considérable pour nous à condition que nous arrivions à faire vivre la métropole et le pôle métropolitain clermontois aux côtés des 3 grandes métropoles qui existent déjà, Lyon, Grenoble et Saint-Etienne. Tout ce dont il vient de parler, tous ces résultats sont le fruit d'un travail politique et technique au quotidien et il voudrait remercier pour ce travail, l'ensemble de l'exécutif communautaire, l'ensemble des vice-présidents, l'ensemble des conseillers délégués, l'ensemble des membres du bureau, l'ensemble des conseillers communautaires, c'est tous ensemble, comme il le disait en commençant, que nous avons fait cela depuis un certain nombre d'années. Il voudrait, bien entendu, remercier les services de notre agglomération qui nous proposent chaque jour des solutions et des réponses pour tenter de nous adapter à cette nouvelle équation financière tout en répondant aux besoins sans cesse évolutifs de nos habitants et usagers. Il cite les uns après les autres, les principaux cadres notre agglomération, sous la direction d'Yvonic Ramis et toute la direction générale de Vichy Communauté : les grands projets d'infrastructures pilotés par Grégory Buisson, le pôle vie social et université par Isabelle Terrasse, le pôle environnement et mobilité durable par Stéphane Panin, le pôle territoire, aménagement et perspectives par Claire Viallefont, le pôle ressources humaines par Fabrice Mathieu, le pôle technique par Michèle Tauveron, la direction mutualisée des finances par Mathieu Bocq et la mission stratégie territoriale dirigée par « le grand gourou » de l'aménagement du territoire et de la prospective de la ville de Vichy tout d'abord puis de l'agglomération puis aujourd'hui du pôle métropolitain Joël Herbach. Il faudrait en citer beaucoup d'autres, il n'a pas le temps de le faire ce soir mais, c'est tout un ensemble qu'il remercie.

« Ce projet c'est vous désormais qui allez le poursuivre, c'est nous pendant quelques temps, mais d'ici 2 ans ce seront vous-mêmes et nos successeurs. Je ne suis pas inquiet pour l'avenir. L'équipe qui m'a accompagné au cours de ces dernières années, toutes tendances politiques confondues, et qui choisira dans quelques jours en son sein son nouveau président me paraît tout à fait à même de prendre la relève, elle est rompue à l'exercice de la gestion municipale et de l'agglomération, elle est rompue à la prise de responsabilités, elle connaît les dossiers et les défis à relever. Par conséquent, je pars sans inquiétude, je part aussi en disant merci pour tout ce que nous avons fait ensemble, je souhaite à chacune et chacun d'entre vous de pouvoir continuer longtemps à vivre et à œuvrer pour cette agglomération du cœur de la France dont chacun s'accorde à dire qu'elle est l'exemple même de la qualité et de la douceur de vivre de notre pays, dans un monde qui en manque parfois tant. »

* * *

M. le Président remercie les membres présents et lève la séance à 21 heures 10.

Le Président,



Claude MALHURET